

Approche genrée de la santé et sécurité au travail en Europe, un rapport d'EUROGIP

AUTEUR:

C. Jacquin-Brisbart, département Études et assistance médicales de l'INRS

EUROGIP est un groupement d'intérêt public fondé par la Caisse nationale d'Assurance maladie et l'INRS. Il couvre les questions relatives à l'assurance et à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP) au plan international, et particulièrement européen. Dans ce cadre, en s'appuyant sur de nombreuses études européennes, il a publié le rapport « *Approche genrée de la santé et sécurité au travail en Europe* » qui recense plusieurs répercussions du facteur « *genre* »¹ dans le domaine de la santé au travail : biais de genre dans le processus de reconnaissance des MP, surreprésentation des femmes dans le développement des troubles musculosquelettiques (TMS) liés au travail ainsi que des inégalités d'expositions, de niveau d'information et de surveillance médicale entre les hommes et les femmes.

Ces différences peuvent être liées aux métiers exercés et aux conditions de travail : il existe de nombreuses professions ou secteurs peu mixtes, soit à prédominance masculine (bâtiment, transport, industrie), soit à prédominance féminine (aide et soin à la personne, entretien, enseignement). Les hommes sont ainsi davantage exposés aux sollicitations physiques intenses, les femmes aux tâches répétitives et aux facteurs de risque psychosociaux : elles vivent davantage de situations de tension, de précarité, elles bénéficient de moins d'autonomie et leurs tâches sont plus monotones. En outre, elles cumulent souvent des charges professionnelles et familiales.

Concernant la sinistralité, dans tous les pays étudiés, les secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière ainsi que ceux des transports et de l'entreposage présentent une très forte majorité d'AT impliquant des hommes. Réputés plus dangereux

que les autres et employant de nombreux effectifs, ils constituent de ce fait la majorité des AT de chaque pays. Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale ainsi que celui de l'enseignement sont ceux où les AT surviennent majoritairement chez des femmes. La répartition est généralement plus équilibrée dans l'hébergement et la restauration ainsi que dans l'administration publique.

Cependant, les données de sinistralité seules ne permettent pas de qualifier les risques professionnels auxquels les hommes et les femmes sont respectivement exposés. Tout d'abord, les indicateurs statistiques sont insuffisants : faute d'informations sur les effectifs par sexe et secteur d'activité, il est impossible de calculer des prévalences par sexe. Manquent également des données sexuées plus détaillées, notamment en matière de MP, tels que les taux de reconnaissance et les motifs de refus. Enfin, ces statistiques ne tiennent pas compte des cas où les incidents et maladies ne sont pas déclarés, ce qui arrive plus fréquemment dans les emplois précaires où les femmes sont plus largement représentées que les hommes. Ces chiffres sont également inadaptés parce que, par essence, ils sont le reflet de systèmes d'assurance qui se sont construits sur le travail industriel et masculin. Même si ces systèmes ont évolué compte tenu de la tertiarisation du travail, les risques majoritaires chez les femmes (TMS, usure chronique, charge mentale, violences sexistes) sont souvent demeurés invisibles par rapport aux risques masculins (amiante, risque chute de hauteur, charges lourdes, bruit...). Les femmes, plus fréquemment employées dans les secteurs de la santé, du social, des services, de l'intérim, du nettoyage, et exerçant dans des conditions de travail moins favorables que celles

1. Dans ce rapport d'EUROGIP, les mots « sexe » et « genre » sont employés de manière indifférenciée.

des hommes (horaires atypiques, emplois précaires, à temps partiel ou intermittent, travail à domicile), sont exposées à des risques perçus comme moins dangereux. La pénibilité liée aux gestes répétitifs et aux cadences ainsi qu'à la souffrance psychologique génère ainsi des problèmes de santé qui sortent souvent du prisme de l'assurance AT-MP, et donc des statistiques de sinistralité. Pour autant, elle est susceptible d'avoir un impact en termes d'absentéisme et de précarité pour les femmes exposées.

Tels sont les enjeux de la prise en compte de la dimension du genre dans la prévention des risques professionnels mais aussi plus largement pour l'amélioration des conditions de travail. En conséquence, les acteurs européens de la prévention ont commencé à développer des outils (produits de sensibilisation et campagnes de communication, guides, passeport santé, kit de prévention et de formation contre le harcèlement sexuel, normalisation des équipements de protection individuelle et adaptations techniques...)

qui invitent à une compréhension différenciée des situations de travail des hommes et des femmes et à agir sur différents registres :

- sensibiliser et former les acteurs de la prévention;
- analyser les situations de travail concrètes des hommes et des femmes;
- permettre l'accès à des équipements adaptés aux femmes;
- intégrer le genre dans la démarche d'évaluation des risques;
- lutter contre le risque spécifique des violences sexistes et sexuelles au travail.

La prise en compte de la question du genre est aussi une opportunité d'améliorer l'organisation du travail et la prévention pour tous : s'intéresser à l'usure, à l'absentéisme des travailleurs et des travailleuses permet d'interroger les conditions de travail réelles de chacun, notamment celles des travailleurs âgés ou d'autres catégories de travailleurs vulnérables.

Le rapport est disponible à l'adresse : <https://eurogip.fr/etudes-enquetes/approche-genree-de-la-sante-et-securite-au-travail-en-europe/>